

discours et des publications qui sont loin d'être entièrement profanes.

Sans doute, d'une façon très générale, on veut exalter le dévouement sacerdotal poussé à ses extrêmes limites et, en même temps, faire ressortir le bien indéniable et assurément très grand, accompli au milieu de leurs camarades, par les prêtres-soldats.

La Providence permet que, d'une loi inique naissent des conséquences heureuses pour l'Eglise et pour un grand nombre d'âmes.

C'est, selon l'expression de l'Esprit-Saint, faire jaillir le bien du mal. Dieu a ce pouvoir. Il en use pour sa gloire à l'encontre de la malice humaine. Mais le mal reste quand même le mal, et la loi qui contraint des prêtres par milliers à mener la vie des camps et à verser le sang de leurs semblables reste, en dépit des avantages accidentels qui en résultent, une loi criminelle et abominable au premier chef.

C'est une chose qu'il importe de dire pour satisfaire la conscience publique révoltée, pour calmer l'enthousiasme de ceux qui ne voient que l'héroïsme du soldat, et oublient la dignité outragée du sacerdoce, et aussi pour maintenir au milieu des fidèles et des prêtres eux-mêmes, l'espoir que cette loi exceptionnelle de sa nature, qui contredit tous les droits, non seulement demeurera restreinte aux pays où elle sévit actuellement, mais encore qu'elle sera radiée de leur code dès que leurs